

ADHÉSION 2025

Cercle des mécènes du château de Carrouges



Je souhaite adhérer au
Cercle des mécènes
du château de Carrouges

Adhésion 2025

coordonnées de l'entreprise

Société :	
Adresse :	
Code postale :	
Ville :	
Statut juridique :	
Siret N° :	

Coordinnées de son ou sa représentant(e)

Nom :	
Prénom :	
Fonction :	
Tel :	Portable :
E-mail :	

Je souhaite adhérer en tant que

- Membre : 500 €
 Membre Accompagnateur : 1 000 €
 Membre Ami : 2 000 €

Mode de règlement

Virement bancaire

IBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0067 980 / BIC : TRPUFRP1

Référence : Cercle des Mécènes du château de Carrouges

Chèque bancaire ou postal

Nous vous remercions de bien vouloir libeller votre chèque à l'ordre de l'Agence comptable du CMN et de le renvoyer, accompagné du bulletin complété, à : Centre des monuments nationaux, Mission Mécénat, Hôtel de Sully, 62 rue Saint-Antoine, 75186 Paris Cedex 04

Le Centre des monuments nationaux est habilité à émettre des reçus fiscaux conformément à la loi du 1^{er} août 2023.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal.

Date : Signature*



Votre niveau d'engagement

	Adhésion	Contribution nette après déduction d'impôts ¹	Contreparties ²
Membre	500€	200€	- Citation et logo de l'entreprise sur le site internet et les supports de communication du château de Carrouges - 2 invitations supplémentaires (valables pour deux personnes) aux événements du château de Carrouges - 3 entrées gratuites permettant la visite libre des monuments du réseau CMN
Membre Accompagnateur	1000€	400€	- Citation et logo de l'entreprise sur le site internet et les supports de communication du château de Carrouges - 4 invitations supplémentaires (valables pour deux personnes) aux événements du château de Carrouges - 6 entrées gratuites permettant la visite libre des monuments du réseau CMN
Membre Ami	2000€	800€	- Citation et logo de l'entreprise sur le site internet et les supports de communication du château de Carrouges - 6 invitations supplémentaires (valables pour deux personnes) aux événements du château de Carrouges - 10 entrées gratuites permettant la visite libre des monuments du réseau CMN - Un « événement surprise » annuel, orchestré par le château de Carrouges

¹ Ce Cercle des mécènes s'adresse uniquement à des entreprises. Tout don effectué par une personne morale assujettie à l'impôt sur les sociétés ouvre droit en France à une réduction d'impôts égale à 60 % de son montant, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires. Si ce plafond est dépassé, il est reportable sur les cinq années suivant le versement.

² La valorisation des contreparties (matérielles et immatérielles) ne doit pas dépasser 25 % du montant du don.